

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Christophe Lugnot
Date : 25 mars 2021

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Madame la Préfète d'Indre-et-Loire

AVIS sur le projet d'arrêté imposant le port du masque le port du masque aux abords des établissements scolaires et dans les centres bourgs des chefs lieux de canton

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation active dans le département d'Indre-et-Loire (pour la semaine du samedi 13 mars au vendredi 19 mars 2021) :

- taux d'incidence de 276,20 / 100 000 habitants dans le département d'Indre-et-Loire et de 280,30 / 100 000 habitants sur le territoire de la métropole de Tours, en augmentation et au-delà des seuils d'alerte.
- Taux de positivité de 7,90 % dans le département d'Indre-et-Loire et de 7,90 % sur le territoire de la métropole de Tours, en augmentation et au-delà des seuils d'alerte.

vu les 21 clusters en cours d'investigation dans le département d'Indre-et-Loire sur plusieurs communes, signant la circulation active du virus sur l'ensemble du territoire, 3 de ces clusters étant identifiés par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

vu l'émergence des variants à la Covid-19, plus contagieux et dont certains sont d'ores et déjà apparus sur des territoires de la région Centre-Val de Loire ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté imposant le port du masque le port du masque aux abords des établissements scolaires et dans les centres bourgs des chefs lieux de canton.

Le Directeur général de l'ARS
Centre-Val de Loire


Laurent HABERT